

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Étude stratégique de développement touristique durable à l'échelle du territoire
Délibération n° 2022-12-22

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 24 novembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 67 membres sur 112

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président informe les délégués que le Pays de La Châtre en Berry a obtenu une subvention de l'Etat dans le cadre du plan « Destination France » en vue de financer de l'ingénierie de projet.

A cet effet, le Président propose de valider l'engagement à l'échelle du Pays d'une étude stratégique de développement touristique durable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

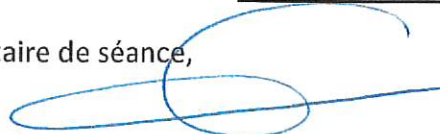
- **PREND ACTE** que le Préfet de l'Indre a notifié le 28/11/2022 une subvention de l'Etat au titre du FNADT pour la mise en œuvre du plan « Destination France ». Cette subvention d'un montant de 32 000 € représente 80% du coût prévisionnel éligible de 40 000 € pour financer une étude visant à la définition de la stratégie touristique du territoire ;
- **APPROUVE** l'engagement d'une mission consistant en la réalisation d'une étude stratégique de développement touristique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry en concertation avec les acteurs touristiques du Pays, du département de l'Indre et de la Région Centre-Val de Loire ;
- **VALIDE** le CCAP et le CCTP, précisant respectivement les clauses administratives et techniques particulières de cette mission ;
- **APPROUVE** l'engagement d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés en matière de développement touristique et de concertation ;
- **DELEGUE** au Comité de Pilotage la sélection du bureau d'étude, le suivi de cette mission et la validation des différentes étapes de l'étude. Ce comité réunira les élus du Pays, des 3 Communautés de communes, du département de l'Indre, de la région Centre-Val de Loire, les agents de ces collectivités concernés par le suivi administratif et financier de l'étude touristique, et les représentants de l'Etat ;
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés ;
 - À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,



La secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20221207-2022-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022